

Une palette de couleurs a été définie suivant les caractéristiques du patrimoine de la commune de COURSEULLES SUR MER.

Cette palette a été déclinée suivant : les menuiseries et les façades. Ainsi, les références reprises ci-dessous et page suivante devront être respectées dans tout projet.

LES MENUISERIES

- Bois naturel
- Blanc : RAL 9001 et 1015
- Bleu : RAL 5003, 5012, 5018
- Vert mousse : RAL 6005
- Vert clair : RAL 6019
- Brun foncé : RAL 8012
- Rouge Rubis : RAL 3003
- Gris clair : RAL 7035
- Gris basalte : RAL 7012
- Violet : RAL 5022



LES FACADES

Les couleurs criardes sont interdites sur de grandes surfaces.

Les pierres seront conservées : murs, façades, détails, ...

Si la pierre est abîmée, un traitement particulier la protégera et laissera respirer le bâtiment au lieu de lui appliquer un enduit ciment, étanche.

Les teintes des enduits ci-dessous permettront de retrouver les ambiances de COURSEULLES SUR MER : elles s'inspirent des bâtiments existants. Ces coloris varient du clair aux teintes chaudes rappelant la pierre et la brique régionales.

